

DEPARTEMENT DU JURA



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Exercice 2014

Communauté de Communes Petite Montagne
15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2014, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

Sommaire

I/ Caractérisation technique du service	4
1.1/ Organisation administrative du service	4
1.2/ Estimation de la population	5
1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif	6
1.4/ Mode de gestion du service.....	6
1.5/ Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.6/ Activité du service	7
1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....	10
1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	10
II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	11
2.1/ Composition de la commission assainissement.....	11
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2014.....	11
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur	11
2.2/ Montants des différentes redevances.....	12
III/ Indicateurs de performance	12
3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	12
IV/ Financement des investissements	12
4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé	12
4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours	13
4.3/ Etat de la dette	13
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	13

INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Bon à savoir:

Cet indicateur est descriptif, il ne permet pas d'évaluer la qualité, mais le niveau du service rendu.

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

I/ Caractérisation technique du service

1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement non collectif regroupe 40 communes :

ANDELOT-MORVAL,	CHATONNAY,	GENOD,	MONTREVEL,
ARINTHOD,	CHEMILLA,	GIGNY-SUR-SURAN,	SAINT-HYMETIERE,
AROMAS,	CHISSERIA,	LAINS,	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN,
LA BALME D'EPY,	COISIA,	LAVANS-SUR-VALOUSE,	SAVIGNA,
LA BOISSIERE,	CONDES,	LEGNA,	THOIRETTE,
BOURCIA,	CORNOD,	LOUVENNE,	VALFIN-SUR-VALOUSE,
BROISSIA,	DESSIA,	MARIGNA-SUR-VALOUSE,	VESCLES,
CERNON,	DRAMELAY,	MONNETAY,	VILLENEUVE-LES-CHARNOD,
CEZIA,	FETIGNY,	MONTAGNA-LE-TEMPLIER,	VILLECHANTRIA,
CHARNOD,	FLORENTIA,	MONTFLEUR,	VOSBLES.



1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population légale 2012 d'après INSEE : 7108

COMMUNE	Population légale 2012	COMMUNE	Population légale 2012
ANDELOT-MORVAL	92	LA BOISSIERE	67
ARINTHOD	1206	LAINS	85
AROMAS	570	LAVANS-SUR-VALOUSE	138
BOURCIA	124	LEGNA	210
BROISSIA	52	LOUVENNE	138
CERNON	272	MARIGNA-SUR-VALOUSE	114
CEZIA	68	MONNETAY	22
CHARNOD	45	MONTAGNA-LE-TEMPLIER	107
CHATONNAY	65	MONTFLEUR	178
CHEMILLA	111	MONTREVEL	107
CHISSERIA	88	SAINT-HYMETIERE	94
COISIA	178	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	485
CONDES	121	SAVIGNA	123
CORNOD	241	THOIRETTE	728
DESSIA	67	VALFIN-SUR-VALOUSE	90
DRAMELAY	35	VESCLES	226
FETIGNY	97	VILLECHANTRIA	126
FLORENTIA	32	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	78
GENOD	66	VOSBLES	104
GIGNY-SUR-SURAN	296	Total	7108
LA BALME D'EPY	62		

1.2.2/ Desservie par le SPANC (Indicateur descriptif D301.0)

Sans objet, zone d'assainissement non collectif non validé.

1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif

Nombre d'installations d'assainissement non collectif connues par commune (données arrêtées le 31/12/2014).

COMMUNE	Nombre d'assainissement non collectif connu	COMMUNE	Nombre d'assainissement non collectif connu
ANDELOT-MORVAL	22	LA BOISSIERE	43
ARINTHOD	62	LAINS	71
AROMAS	34	LAVANS-SUR-VALOUSE	79
BOURCIA	75	LEGNA	92
BROISSIA	39	LOUVENNE	38
CERNON	15	MARIGNA-SUR-VALOUSE	73
CEZIA	37	MONNETAY	26
CHARNOD	14	MONTAGNA-LE-TEMPLIER	81
CHATONNAY	35	MONTFLEUR	135
CHEMILLA	20	MONTREVEL	71
CHISSERIA	7	SAINT-HYMETIERE	16
COISIA	2	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	0
CONDES	7	SAVIGNA	79
CORNOD	48	THOIRETTE	110
DESSIA	6	VALFIN-SUR-VALOUSE	19
DRAMELAY	25	VESCLES	106
FETIGNY	16	VILLECHANTRIA	91
FLORENTIA	0	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	34
GENOD	5	VOSBLES	4
GIGNY-SUR-SURAN	20	Total	1 686
LA BALME D'EPY	29		

Le hameau de VIREMONT, commune de CERNON était classé en assainissement collectif en 2014. En fin d'année 2014 les travaux d'assainissement collectif à VIREMONT semblent compromis par l'impossibilité du passage du réseau sur des parcelles privées. Il est probable que l'année prochaine les habitations de VIREMONT soit basculées en assainissement non collectif.

1.4/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujéti à la TVA. Depuis le 01 Janvier 2013, la facturation de la redevance a été transférée aux gestionnaires d'eau potable le souhaitant.

1.5/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (visite de conception et d'implantation, et visite de bonne exécution)

Le diagnostic puis visite périodique de bon fonctionnement et entretien des installations existantes.

La visite de diagnostic en cas de vente

A la demande du propriétaire :

Les travaux de réhabilitation des installations (éventuellement pour les communes classées prioritaires, comme VILLENEUVE LES CHARNOD).

L'animation des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

L'entretien des installations (la vidange des ouvrages par le biais d'une entreprise agréée). Un nouveau marché a été signé avec l'entreprise HUSSON pour les vidanges des installations d'assainissement. Les personnes intéressées trouveront les tarifs et modalités d'inscriptions en mairie, et à la Communauté de Communes (site internet également).

1.6/ Activité du service

1.6.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	45	32	30	19	28	21	15
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	17	26	16	16	15	27	17
	Diagnostic ou visite périodique de bon fonctionnement	121	97	923	200	34	285	269
Entretien des installations (nombres de vidanges)		24	41	68	79	30	63	62

1.6.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

Visite de conception et d'implantation

Commune	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
ARINTHOD	2	2	1			1
AROMAS	1			2	1	
BALME D'EPY (LA)	2	1	1	1		1
BOISSIERE (LA)		2	2			
BOURCIA	3	2			1	1
BROISSIA				2	1	
CERNON		3	1	1		
CEZIA	2	1	1	2	2	
CHARNOD			1			
CHATONNAY	1				1	
CHEMILLA	3	5	2	1		
CHISSERIA	1		1	1	2	1
CORNOD		3		1		
DESSIA						1
FETIGNY		1			1	
FLORENTIA	1					
GIGNY SUR SURAN	3			1		
LAINS	1			1		
LAVANS SUR VALOUSE	1		2			3
LEGNA	1	1	1	2	1	1
LOUVENNE	1	1	1		1	
MARIGNA SUR VALOUSE	3	1	1		2	
MONTAGNA LE TEMPLIER				1		
MONNETAY	1		1		1	
MONTFLEUR		1				
MONTREVEL	1				1	
SAINT HYMETIERE	2		1	1		1
SAVIGNA	1			4	1	2
THOIRETTE		2	1	5	1	
VESCLES		2	1	2	1	1
VILLECHANTRIA		2			1	
VILLENEUVE LES CHARNOD	1				2	2
Total	32	30	19	28	21	15

Visite de bonne exécution

Commune	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
ARINTHOD	1	1	1	2	1	
AROMAS	1		2	2	1	1
BALME D'EPY (LA)	2	1		2	1	
BOISSIERE (LA)	1	1		2	1	
BOURCIA	2		1		1	
BROISSIA	1				1	
CERNON						1
CEZIA		1		2	4	
CHATONNAY	1					1
CHARNOD		1			1	
CHEMILLA	1	2	2	1	2	
CHISSERIA					1	2
CORNOD			1		1	
DESSIA						1
FLORENTIA			1			
FETIGNY					1	1
GIGNY SUR SURAN	2				1	
LAVANS SUR VALOUSE	1	1	1			2
LEGNA			1		1	2
LOUVENNE	1	1				
MARIGNA SUR VALOUSE	2		2	2	2	
MONNETAY	1		1			
MONTAGNA LE TEMPLIER	1			1		1
MONTREVEL	1					
SAINT HYMETIERE	4	2				
SAVIGNA	1	2	1		1	3
THOIRETTE	1	1	1	1	3	
VESCLES	1	1			1	1
VILLENEUVE LES CHARNOD		1	1		1	1
VOSBLES					1	
Total	26	16	16	15	27	17

Visites de diagnostic de l'existant et périodiques de bon fonctionnement

(comprenant les visites en cas de vente immobilière)

Commune	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
ANDELOT-MORVAL		18	2			
ARINTHOD		9	28	3	4	1
AROMAS		39	5	4	1	3
BALME D'EPY (LA)	22	1				28
BOISSIERE (LA)		33	2		2	1
BOURCIA	2		2		72	
BROISSIA	1		5	2		36
CERNON				1	14	
CEZIA	30	2		1	1	31
CHARNOD		8	1			1
CHATONNAY		27	2			
CHEMILLA		36		1		1
CHISSERIA		38				
CONDES	2	5				
CORNOD		8	22		4	1
DESSIA		5				
DRAMELAY		17	3	3	2	1
FETIGNY			2	1	13	1
FLORENTIA		19			1	
GENOD	4	2				
GIGNY SUR SURAN		25	3	1	2	2
LAINS		49	11	1	3	3
LAVANS SUR VALOUSE		66			1	60
LEGNA		71	18	1	6	1
LOUVENNE					38	1
MARIGNA SUR VALOUSE		31	14	6	8	56
MONNETAY	21		1		1	21
MONTAGNA LE TEMPLIER		69	6	1	1	2
MONTFLEUR		97	32	1	7	5
MONTREVEL		52	9		1	1
SAINT HYMETIERE		33	2		1	1
SAVIGNA		46	11		4	1
THOIRETTE		13	13	3	86	10
VALFIN SUR VALOUSE	15	3	1	1		
VESCLES		39		1	7	
VILLECHANTRIA		59	5	2	5	
VOSBLES		3				
Total	97	923	200	34	285	269

1.6.3/ Communications diverses

	2014
Outils de communication mis en place	Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. Bulletin d'information

1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

(Indicateur descriptif D302.0)

Cet indice correspondant à la somme des points indiqués dans le tableau A et B – le cas échéant.

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Points références	Points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	30	30
Total	100	80

Tableau B : Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

(Indicateur P301.3)

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone non collectif. Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre d'installations contrôlées.

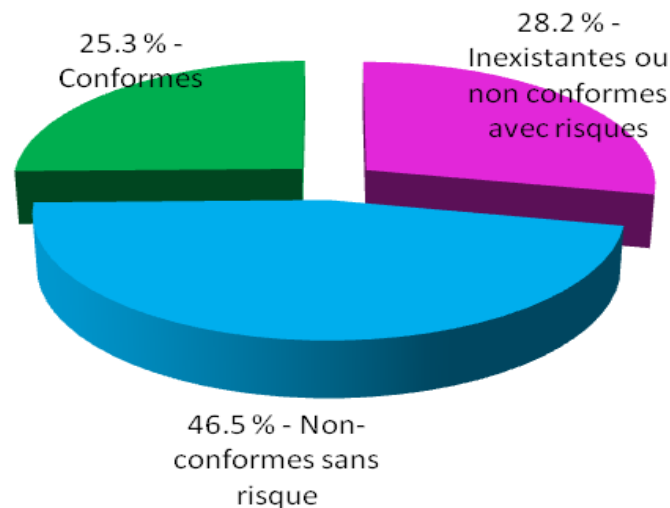
La communauté de commune Petite Montagne regroupe 1689 d'installations d'assainissement non collectif.

Les installations à risques sont celles présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque avéré de pollution pour l'environnement selon l'arrêté du 02 décembre 2013 article 3.

Communes	A/Installations inexistantes ou non conformes avec risques	B/Installations non conformes sans risques	C/Installations conformes	D/Nombre d'installations contrôlées ¹	Rapport en % de (B+C)/D
BALME D'EPY (LA)	4	12	12	28	85.71 %
BOURCIA	14	39	22	75	81.33 %
BROISSIA	20	11	8	39	48.72 %
CERNON	4	7	3	14	71.43 %
CEZIA	8	15	8	31	74.19 %
CONDES	3	2	2	7	57.14 %
FETIGNY	7	6	3	16	56.25 %
GENOD	5	0	0	5	0.00 %
LAVANS/VALOUSE	17	38	7	62	72.13 %
LOUVENNE	12	20	6	38	68.42 %
MARIGNA / VALOUSE	28	30	14	72	61.11 %
MONNETAY	5	13	7	25	80.00 %
THOIRETTE	16	46	36	98	83.67 %
VOSBLES	2	0	2	4	50 %
TOTAL	145	239	130	514	71.8 %

¹Dans le cas de refus de visite diagnostic, ne pouvant pas connaître la conformité des installations d'assainissement non collectif, celle-ci n'est pas prise en compte dans le nombre d'installations contrôlées.

Répartition des catégories



II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1/ Composition de la commission assainissement

En amont des décisions du conseil communautaire, une commission assainissement étudie les dossiers. Cette commission constituée au sein de la CC sur la base du volontariat est composée de 18 membres : Roland BERGER, Rémy BUNOD, Jean-Louis BRIDE, Gilles CARNET, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Jean-Louis DELORME, Jean-Gérard ECOCHARD, Pascal FEAU, Jean-Charles GROSDIDIER, Gérard GUYOT, Philippe LAMARD, Martine MATIAS, Marcel NICOD, Denis RENAUD, Guy RENAUD, Patrick VUITTON.

Depuis le conseil communautaire de 20 mai 2014, la commission assainissement est composée de Patrick ANDREY, Maurice BESSARD, Michel BOUQUEROD, Isabelle BRANCHY, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jean-Yves BUCHOT, Gérard CHARRIERE, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Louis DELORME, Josiane CARRETIE, Wilfried HUREL, Jean Claude NEVERS, Philippe LAMARD, Bernard RUDE, Nicole VELON.

2.2/ Ordre du jour des commissions en 2014

Date et ordre du jour en ANC des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
17/01/2014	Approche du bilan comptable exercice 2013, RPQS de l'assainissement non collectif exercice 2013, Xeme programme Agence de l'eau : procédure pour obtenir les subventions pour les réhabilitations en assainissement non collectif,
11/07/2014	Informations relatives à l'assainissement, Etudes et travaux en cours, Subventions en assainissement non collectif,
17/10/2014	Etudes et travaux en cours, Lancement du zonage avec enquête publique pour VESCLES, Résultats de l'enquête publique du zonage d'assainissement de MONTREVEL, Planification des zonages d'assainissement avec enquêtes publiques,

2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les modalités de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif, couvrant les prestations de conseils, conception, implantation et contrôle de bon fonctionnement ont été modifiées par délibération en 2010.

Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12 novembre 2009	Tarif diagnostic de l'existant
21 avril 2011	Majoration de la pénalité financière prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.
3 décembre 2012	Assainissement non collectif – tarif de redevance assainissement non collectif à compter du 01/01/2013
3 décembre 2012	Assainissement non collectif et collectif – facturation des redevances par les organismes facturants l'eau

2.2/ Montants des différentes redevances

Redevance		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dossier de permis de construire ou demande d'assainissement :	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée	80 €	80 €	50 €/an	41 €/an	32 €/an		
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	40 €	40 €					
Certificat d'urbanisme		60 €	60 €					
Dossier de permis de construire ou demande d'assainissement ayant déjà fait l'objet d'un certificat d'urbanisme pour la même parcelle et le même demandeur : soit	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	20 €	20 €					
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	40 €	40 €					
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien		25 €/an	80 €					

Depuis janvier 2013 cette redevance apparait sur la facture d'eau potable pour les communes suivantes :

	SDEI	SOGEDO	Lyonnaise des eaux
Contrats d'affermage (sociétés fermières)	Broissia, Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles	Andelot, Aromas, La Balme d'Epy, Bourcia, Dramelay (le Mont), Dessia, Florentia, Gigny, Lains, Saint-Julien	Thoirette
Syndicats	Syndicat du Valouson La Boissiere, Chatonnay, Marigna sur Valouse, Savigna	Syndicat de Laval d'Anfia Légna et hameau de Viremont	
Gestion directe	Cernon, Coisia, Condes, Dramelay (bourg), Fetigny		

Les factures d'eau potable et d'assainissement sont toujours distinctes sur les communes suivantes :

Syndicats	Syndicat à la carte Arinthod, Chisseria, Chemilla, Cézia, Saint-Hymetière, Lavans sur Valouse
Gestion directe	Charnod, Cornod, Valfin sur Valouse, Vesclès

III/ Indicateurs de performance

3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

(Indicateur de performance P301.3)

Sans objet, indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D 302.0) inférieur à 100.

IV/ Financement des investissements

4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Travaux d'investissement	néant	Réhabilitation Villeneuve-Les Charnod Annonces légales : 408.00 €	Réhabilitation Villeneuve-Les Charnod Travaux : 9 570.40 €	Réhabilitation Villeneuve-Les Charnod Travaux : 153504.77 €	Réhabilitation Villeneuve-Les Charnod solde des travaux : 3544.27 €	Néant		

4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Travaux d'investissement	Réhabilitation Villeneuve-les Charnod : maîtrise d'œuvre et travaux : 272 000.00 €	Réhabilitation Villeneuve-les Charnod : maîtrise d'œuvre et travaux : 240430.00 €	Réhabilitation Villeneuve-les Charnod : travaux : * 86925.00 €	0.00€		

Les travaux et la gestion comptable liés à la réhabilitation de Villeneuve les Charnod étaient soldés au 01/01/2012.
Aucune autre opération n'est engagée.

4.3/ Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	8 106.49	6 182.88	4 211.03	2120.99	0.00			
Remboursements au cours de l'exercice	2 211.93	2 237.20	2 186.78	2152.27	0.00			
Dont intérêts	308.09	265.85	96.54	10.99	0.00			
Dont capital	1903.84	1971.35	2 090.24	2141.28	0.00			

V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

En 2015 les visites périodiques de bon fonctionnement seront effectuées sur les communes de : LA BOISSIERE, CHARNOD, CHATONNAY, CHEMILLA, CONDES, MONTAGNA LE TEMPLIER, SAINT-HYMETIERE, VALFIN-SUR-VALOUISE, VILLENEUVE LES CHARNOD.

Les documents destinés aux usagers seront mis à jour.

SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES REHABILITATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Un ou des dossiers de demandes de subventions seront montés auprès de l'Agence de l'Eau pour les propriétaires volontaires d'installations éligibles.

Montant des subventions :

Plafond de 3000 € par installation, sauf en cas d'assainissement regroupé.

Quelles installations sont éligibles ?

- Zonage d'assainissement approuvé
- Installation antérieure à 1996.
- Installation absente,
Ou installation présentant un risque pour la santé des personnes (par exemple contact possible avec des eaux usées)
- Ou installation présentant un risque avéré de pollution de l'Environnement.